



La Défense, le 23 septembre 2008

Compte-rendu réunion de concertation

Commission n°4

Participants : administration, organisations syndicales IPCSR et organisations syndicales professionnelles « auto école ».

Fonctionnement du service des permis de conduire et métier d'inspecteur

Marc Meunier revient sur le chiffrage en IPCSR et les moyens pour une meilleure organisation du travail.

Il revient à dire qu'il est d'une importance capitale de déterminer un effectif concret pour les examens

Les difficultés récurrentes demeurent, à savoir :

- l'amélioration d'accueil des candidats,
- les vérifications administratives effectuées par les IPCSR,
- la trop lourde charge des délégués qui ne sont pas assez sur le terrain.

Subsiste donc un déficit de 28 IPCSR, chiffre très loin de la réalité car ce dernier ne prend en compte que la seule évaluation du permis B.

La DSCR pense qu'il serait plus judicieux d'étudier le problème par département plutôt que sur la base du coefficient attribué, vu que les non reçus ne sont pas comptabilisés dans ce système.

Les faux dossiers en surnombre (10 à 15 %) ne favorisent aucunement la nouvelle amorce de réflexion de comparaison entre l'enregistrement et l'examen, de façon à chiffrer le besoin réel en inspecteurs.

Le problème est-il lié à l'effectif ou à la qualité de la formation dispensée ?

La CFDT souligne que l'importance d'informer le public et les établissements de conduite sur la nouvelle méthode de répartition des places a un but bien précis :

maximiser la qualité de l'enseignement

Des pistes sont lancées :

- engagement des AE envers l'administration de présenter des candidats avec un niveau suffisant pour éviter un maximum d'échec (ce qui éviterait les candidats qui insistent pour être évalués contre l'avis de leur formateur),
- suppression du verrou des 20 heures qui éviterait l'amalgame entre une formation minimum et le volume adéquat de chaque candidat,
- recréation d'un droit d'examen graduel qui serait supporté par les AE, à la condition que les bénéficiaires engendrés demeurent au sein du service,
- régler les dysfonctionnements locaux en matière d'éducation routière.

Il semblerait que ces solutions aient été proposées à l'administration sans que cela provoque une quelconque réaction...

En ce qui concerne les indicateurs de suivi du travail des IPCSR

- nouvelle création d'une inspection générale,
- continuité de la politique d'harmonisation des agents.

Organisation locale

Au niveau départemental, l'articulation Préfecture et DDE reste fondamentale avec un pilotage fort de l'administration centrale.

Insistance habile de FO pour l'éventualité d'être sous l'autorité de la région plutôt que du département. Aucune contestation des OS présentes. Faut-il se démarquer et argumenter en faveur d'une gestion de réelle proximité ?

Procédure d'évaluation

Une proposition de l'administration(enfin !...), soumise à réflexion.

Il s'agit d'une nouvelle grille d'évaluation basée sur les compétences effectives du candidat.

Cela prend la direction d'une évaluation considérée dans sa globalité.

La démarche de la sécurité routière tout comme la priorité de revoir le mode d'évaluation avec les IPCSR doivent demeurer prioritaires.

Il faut se référer au résultat d'enquête effectuée par la DSCR auprès de 5 DDE.

En conclusion, chacun défend ses propres intérêts et c'est difficile de connaître les choix de l'administration en matière de suggestions faites par les différents intervenants.